

LES 7 PRINCIPES DE L'ALLIANCE COOPÉRATIVE INTERNATIONALE

L'Alliance Coopérative Internationale (ACI) est à l'origine des sept grands principes qui sont aujourd'hui la référence mondiale des coopératives.

1.

ADHÉSION VOLONTAIRE ET OUVERTE À TOUS

L'adhésion à une Banque Populaire est un acte libre et volontaire, sans discrimination de sexe, d'origine sociale, ethnique, religieuse ou politique.

- 4,8 millions de sociétaires au sein des 14 Banques Populaires, dont :
 - > 85,6% de sociétaires particuliers.
 - > 12,7% de professionnels.
 - > 1,7% d'entreprises et associations.
- 43% des clients Banque Populaire sont sociétaires.
- Près de 151 000 nouveaux sociétaires en 2021.

2.

POUVOIR DÉMOCRATIQUE EXERCÉ PAR LES MEMBRES

Vote des sociétaires :

Un vote des sociétaires historiquement à la proportionnelle : un homme = 0,25% maximum des voix exprimées en assemblée générale et des plafonds de détention des parts sociales bas.

- 2 507 € : montant moyen de parts sociales détenues par sociétaire.
- 17 € : valeur moyenne d'une part sociale.

Représentation des sociétaires :

- 219 administrateurs d'un âge moyen de 59 ans.
- 20 censeurs.
- 9 réunions de conseil d'administration en moyenne par banque.
- 17 réunions de comités spécialisés issus du conseil d'administration en moyenne par banque.
- 83,9% de participation des administrateurs aux conseils d'administration.
- 48% de femmes administratrices.
- 35% de femmes présidentes ou vice-présidentes de conseil d'administration.

3.

PARTICIPATION ÉCONOMIQUE DES MEMBRES

- 1,31% de rémunération moyenne des parts sociales en 2021.
- 10,05% du résultat net redistribué sous forme d'intérêts aux parts sociales (moyenne des Banques Populaires en 2020 validée en AG 2021).
- 86,5% des sociétaires économiquement actifs au sein de leur coopérative (hors Casden Banque Populaire et Crédit Coopératif).
- Un montant de détention du capital par sociétaire plafonné.
- 9,3% des sociétaires détiennent 50% du capital de leur Banque Populaire.

4.

AUTONOMIE ET INDÉPENDANCE

- 100% du capital social des Banques Populaires est détenu par les sociétaires.

5.

ÉDUCATION, FORMATION ET INFORMATION

- 9 M€ de dépenses consacrées à la vie coopérative et à la communication aux sociétaires.
- 206 réunions de sociétaires de 10 à 50 sociétaires.
- 29 réunions de sociétaires réunissant entre 50 et 600 sociétaires.
- 4 réunions de sociétaires réunissant entre 600 et 3 000 sociétaires.
- 71% des nouveaux collaborateurs formés au modèle coopératif des Banques Populaires.
- 69% des administrateurs formés par la Fédération Nationale des Banques Populaires et leur banque.

6.

COOPÉRATION ENTRE LES COOPÉRATIVES

Le réseau des Banques Populaires est membre fondateur de la CIBP qui regroupe des banques coopératives dans le monde, membre de Coop FR et du Conseil Supérieur de la Coopération.

- 8 Banques Populaires soutiennent la Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire de leur territoire.

7.

ENGAGEMENT ENVERS LA COMMUNAUTÉ

- 8 Banques Populaires ont associé leurs sociétaires à leurs actions solidaires.
- 28,8 M€ consacrés à l'engagement sociétal (en mécénat direct, via des fondations ou à travers des partenariats).